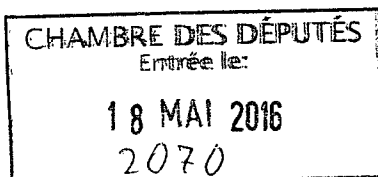




Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg



Luxembourg, le 17 mai 2016

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire concernant l'accès des demandeurs de protection internationale à une formation à Monsieur le **Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse** et à **Monsieur le Ministre de l'Immigration et de l'Asile**.

Suite à la transposition au Luxembourg de la directive 2013/33/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative à l'accueil des demandeurs de protection internationale (DPI), les DPI peuvent accéder temporairement au marché de l'emploi après 6 mois et sous certaines conditions. Or, le processus s'avère compliqué pour accéder effectivement à un emploi, d'autant plus lorsque leurs diplômes ne peuvent être reconnus au Luxembourg.

La loi du 18 décembre 2015 prévoit également que « *des activités telles que des possibilités de formation liées à l'emploi pour les adultes, des actions de formation professionnelle, y compris des formations pour améliorer les compétences, des expériences pratiques sur le lieu de travail et des services de conseil fournis par l'agence pour l'emploi sont offertes aux bénéficiaires d'une protection internationale dans des conditions équivalentes à celles applicables aux ressortissants luxembourgeois* ». Cependant, selon nos informations, les DPI ont rarement accès à ces activités et quand ils l'ont, ils sont handicapés par les langues d'enseignement qu'ils ne maîtrisent pas.

Pour ces raisons, je voudrais avoir les précisions suivantes de la part de Messieurs les Ministres :

1. Combien de DPI ont déjà eu accès à une formation et/ou stage d'apprentissage proposés au Luxembourg ? Combien ont manifesté leur envie d'y accéder afin de faciliter leur entrée sur le marché de l'emploi ?
2. Quelles formations ont été choisies par les DPI?
3. Est-il prévu de mettre en place des formations professionnelles anglophones afin de faciliter l'accès des DPI à un diplôme/certificat national, et donc plus facilement à un travail ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



Claude Adam



Gérard Anzia



Luxembourg, le 22 juin 2016

Affaires générales

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse commune du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du Ministre de l'Immigration et de l'Asile à la question parlementaire N° 2070 des Députés Claude Adam et Gérard Anzia

Afin de bien comprendre les possibilités de formation offertes aux demandeurs de protection internationale (DPI) et aux bénéficiaires de protection internationale (BPI), il importe de distinguer la formation initiale qui se fait dans le cadre de l'enseignement secondaire technique et la formation des adultes.

1. Formation initiale pour DPI

La CASNA, Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants, du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, est responsable de l'accueil et de l'orientation des jeunes nouveaux arrivants de 12 à 17 ans ; à partir de juin 2016, elle s'ouvre également aux jeunes adultes jusque 24 ans désirant suivre une formation.

Après constitution d'un dossier d'inscription scolaire, avec tests écrits, le jeune est orienté en fonction de son niveau scolaire et linguistique vers une classe correspondant le mieux à son profil scolaire.

Du 15.09.2015 au 30.04.2016, la CASNA a effectué 280 entretiens avec de nouveaux arrivants DPI dont 231 ont été scolarisés.

Pour accéder à la formation professionnelle, les jeunes demandeurs de protection internationale et bénéficiaires de protection internationale (BPI) doivent pour la plupart passer par des cours préparatoires intensifs en français langue étrangère, voire des cours d'alphabétisation.

Trois voies existent actuellement :

- Les **classes d'accueil** - ACCU (12 à 15 ans) et les **classes jeunes adultes** - CLIJA (16 à 17 ans)

35 classes (élèves étrangers et DPI) dans 21 lycées différents dont huit classes créées spécialement pour élèves DPI accueillent les jeunes pour un apprentissage intensif du français.

L'afflux massif ayant commencé en septembre 2015, la plupart des adolescents sous obligation scolaire (jusque 16 ans) ont suivi pendant l'année scolaire 2015-2016 une classe d'accueil telle que prévue par la loi.

Il est actuellement difficile de savoir quel jeune sera orienté vers quelle formation en 2016-2017, car nombre d'entre eux seront amenés à prolonger leur séjour en classe d'accueil. En effet, d'après un questionnaire distribué aux régents des classes :

- 45% des élèves, ayant rejoint une classe d'accueil au premier trimestre 2015-2016, pourront être orientés vers une classe régulière à la fin de l'année;
- parmi ceux ayant rejoint une classe d'accueil au deuxième trimestre, 16% pourront être orientés vers une classe régulière.

Il est à noter que certains jeunes DPI/BPI arrivés depuis septembre 2015 maîtrisent correctement le français et ont ainsi pu être directement intégrés dans une formation professionnelle. Les quelques personnes concernés ont choisi l'un de ces DAP en filière francophone : coiffeur, électricien, peintre de véhicules automoteurs, conseiller en vente francophone.

- Les **classes jeunes adultes +** (17 à 24 ans)

Cette classe organisée par l'École de la deuxième Chance accueille des jeunes de 18 à 30 ans et se base sur la grille horaire des CLIJA usuelles. Il est prévu d'organiser à la rentrée 2016-2017 selon les besoins d'autres classes jeunes adultes + au sein des lycées des différentes régions du pays.

- Les **classes Initiation professionnelle divers métiers (IPDM) / Cours d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP)**

Les deux classes ouvertes en janvier et mars 2016 au Centre national de formation continue (CNFPC) d'Ettelbruck s'adressent aux jeunes DPI ou BPI de 17 à 18 ans. Ils y suivent des cours intensifs des langues française et luxembourgeoise et une introduction aux divers métiers. L'objectif de cette classe est de permettre à l'apprenant d'acquérir les compétences indispensables à l'accès à une formation menant au certificat de capacité professionnelle (CCP) ou au diplôme d'aptitude professionnel (DAP). Il est prévu d'ouvrir une troisième classe au CNFPC d'Esch-sur-Alzette à la rentrée 2016-2017.

2. Formation des adultes

Les DPI adultes, bien avant d'être recensés par l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), sont intégrés dans les dispositifs de la formation des adultes.

Le Service de la formation des adultes (SFA) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse les informe sur le système national d'éducation et de formation, sur la situation linguistique du pays et sur les offres de formations pour adultes. Ils sont encouragés à documenter leur parcours de formation et à faire reconnaître leurs diplômes. Le dépliant *Pas à pas vers l'éducation et la formation des adultes* (disponible en français et anglais et bientôt en arabe) les guide dans leurs démarches.

En collaboration avec l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) et les structures d'accueil, le SFA développe une démarche cohérente pour garantir que les adultes, qui ne passent pas par le CASNA, bénéficient d'une guidance et d'un soutien appropriés dès leur arrivée au pays.

Pour les adultes en situation d'illettrisme (dans leur langue maternelle ou en alphabet latin), une instruction de base s'impose dans une perspective civique, sociale, éducative et professionnelle.

À ces personnes sont proposées en premier lieu des mesures d'alphabétisation en langue française, parce qu'il importe que la langue d'alphabétisation soit une langue présente à

l'oral et à l'écrit dans la vie quotidienne des adultes et facilitant l'insertion socio-professionnelle.

En 2014-2015, 500 adultes ont participé à l'instruction de base offerte par le Service de la formation des adultes (SFA), par plusieurs associations et par la ville d'Esch-sur-Alzette. Suite à l'arrivée importante des DPI, l'offre de cours a été élargie suivant les besoins régionaux. Les cours sont gratuits pour tous les apprenants, quel que soit leur statut. Actuellement, 796 personnes sont inscrites dans les cours d'instruction de base, dont probablement 300 DPI/BPI (ce nombre est une estimation car le statut des personnes n'est pas requis lors de l'inscription). Une partie des apprenants progresse assez vite et pourra en automne accéder à des mesures d'insertion professionnelle et aux formations linguistiques. Ceux qui ont plus de difficultés en raison de leur niveau de scolarité suivront une deuxième année d'instruction de base.

Les DPI adultes qui ont un niveau de formation plus élevé et qui maîtrisent notre alphabet optent en premier lieu pour des cours de langue. Ainsi, depuis septembre 2015, 952 DPI adultes ont bénéficié d'un bon de l'OLAI pour s'inscrire dans les cours de langues de l'Éducation nationale (SFA, communes, associations conventionnées et Institut national des langues). Le choix de la langue française est prédominant et témoigne du désir des adultes d'intégrer le marché de l'emploi. À noter que les DPI adultes sont fortement motivés pour apprendre et accéder à des qualifications professionnelles ou des études supérieures.

Ce public constitue la cible des cours 9+i (i pour intégration), que le SFA offre aux adultes à partir de 18 ans, en collaboration avec le Lycée technique d'Esch-sur-Alzette. L'offre de formation comprend des cours intensifs de français, des cours d'anglais et de mathématiques. Les cours ont débuté en janvier 2016. Le premier bilan dressé en avril est prometteur, notamment pour ce qui est de l'acquisition du français. Parmi une cinquantaine de personnes intéressées, 30 personnes âgées entre 19 et 40 ans avaient été retenues. Celles qui termineront la formation auront accès à une formation professionnelle ou aux études dans le cadre de l'offre pour adultes. Un projet d'insertion réaliste sera élaboré avec chaque apprenant.

Les classes passerelles de Caritas Luxembourg ont pour objectif d'aider les jeunes de 17 à 24 ans à s'insérer professionnellement et s'intégrer socialement et culturellement au Luxembourg en construisant sur un ou deux ans un projet professionnel réaliste. Les matières suivantes y sont dispensées : langue française, initiation à la langue et à la culture luxembourgeoise, ateliers d'informatique, ateliers de travaux manuels et préparation en mathématiques correspondants au niveau d'entrée au DAP.

Par ailleurs, en 2015, 21 DPI se sont inscrits auprès du Service d'orientation professionnelle de l'ADEM en vue d'un placement en apprentissage en langue véhiculaire allemande ou française. Huit d'entre eux ont réussi à conclure un contrat d'apprentissage dans le cadre d'une formation menant au CCP ou au DAP et cela dans les métiers et professions suivants : électricien, peintre-décorateur, pépiniériste-paysagiste, coiffeur et serveur.

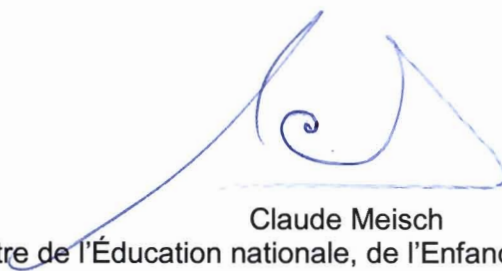
3. Formations professionnelles anglophones

Pour les adolescents et jeunes adultes, évalués par le CASNA et intégrés dans le système scolaire, l'option d'une formation professionnelle anglophone pour certains métiers pourrait accélérer l'accès à un diplôme ou une certification nationale, quel que soit leur statut.

Il est prévu de mettre en place un projet pilote pour offrir des apprentissages de haute technicité en langue véhiculaire anglaise. Le français restera une des disciplines principales enseignées.

Une concertation avec les acteurs concernés et les chambres professionnelles permettra d'identifier les secteurs économiques disposés à accueillir ces apprentis et à leur proposer un projet professionnel à long terme.

Pour les adultes qui ont accès aux études supérieures ou qui disposent déjà d'une formation supérieure/universitaire, plusieurs options existent pour continuer leurs études dans des dispositifs anglophones : il s'agit des formations anglophones de l'Université du Luxembourg, des formations supérieures anglophones des chambres professionnelles et des offres de formation à distance en anglais.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long, sweeping line that curves upwards and then loops back down to the right, ending in a small spiral.

Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse